



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

BUREAU DU CONTRÔLE BUDGETAIRE ET DES
DOTATIONS DE L'ETAT

Créteil, le 10 décembre 2019

DCL-2

ARRETE N°2019/ 4009
modifiant l'arrêté n° 2019-2289 du 24 juillet 2019 portant attribution de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2019

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2334-32 à L2334-39 et ses articles R. 2334-19 à R 2334-31-1 ;
- VU** le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 modifié, relatif au contrôle financier déconcentré ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté du 29 juillet 1996 pris en application du décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré modifié par l'arrêté du 21 décembre 2001 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- VU** la note d'information du ministre de l'Intérieur du 11 mars 2019, relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2019 ;
- VU** les dossiers de demande de financement présentés par les collectivités éligibles au titre de l'exercice 2019 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-2289 du 24 juillet 2019 du préfet du Val-de-Marne, portant attribution d'une subvention de 776 309 €, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2019 ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2019-2289 du 24 juillet 2019 sont remplacées par les dispositions suivantes :

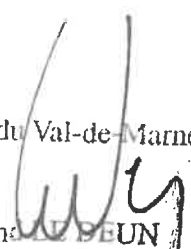
Il est alloué aux collectivités territoriales dont la liste est ci-annexée, **un montant total de subvention de 801 284 €**, programme 119 (« concours financiers aux communes et groupements de communes »), pour le financement hors taxes d'opérations d'investissement menées dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le montant définitif des subventions a été calculé par application du taux de subvention au montant hors taxes de la dépense réelle tel que communiqué par la commune, plafonné au montant subventionnable hors taxes.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet du Val-de-Marne

Raymond  LE DEUN

DETR 2019 (état modifié)					
Communes éligibles	travaux prévus	montant travaux (HT)	Montants retenus		Montant total des subventions accordées
			Montant	Taux en %	
ABLON SUR SEINE	travaux sur l'accessibilité des établissements publics recevant du public	91 445,00 €	54 867,03 €	60,00%	54 867,03 €
LA QUEUE EN BRIE	Travaux de rénovation de l'éclairage public rue Louis Aragon	145 953,00 €	32 992,00 €	22,60%	44 997,57 €
	Travaux de remplacement du City Stade de la Plaine de jeux	53 122,00 €	12 005,57 €	22,60%	
MANDRES LES ROSES	Rénovation de l'éclairage public à performances énergétiques (2ème phase)	70 000,00 €	24 500,00 €	35,00%	83 096,12 €
	Travaux de rénovation de la Ferme de Monsieur (1ère phase)	245 833,00 €	58 596,12 €	23,84%	
MAROLLES	rénovation du stade Didier Boutten : extension des vestiaires	117 937,00 €	77 838,42 €	66,00%	77 838,42 €
NOISEAU	extension, réaménagement et accessibilité du cimetière de Noiseau (1ère phase de travaux)	360 000,00 €	100 546,58 €	27,93%	100 546,58 €
ORMESSON SUR MARNE	Travaux d'étanchéité de la toiture du Dojo et des bureaux du gymnase d'Amboile	125 830,09 €	29 117,00 €	23,14%	73 951,77 €
	réalisation de l'étanchéité et de l'isolation de la cuisine centrale du groupe scolaire André Le Nôtre	149 449,24 €	44 834,77 €	30,00%	
PERIGNY	Création de jardins partagés : aménagement de jardins familiaux	70 256,00 €	35 128,00 €	50,00%	35 128,00 €
SANTENY	Transformation du terrain de foot en gazon synthétique au stade de l'Amitié	586 456,00 €	204 908,51 €	34,94%	258 858,51 €
	aménagement du guichet unique de la commune et du poste de police pluri communale avec mise en accessibilité ERP de l'ensemble du bâtiment	134 874,00 €	53 950,00 €	40,00%	
VILLECRESNES	accessibilité du centre loisirs sans hébergement et de la salle polyvalente	240 000,00 €	72 000,00 €	30,00%	72 000,00 €
TOTAUX		2 391 155,33 €	801 284,00 €		801 284,00 €